

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	18	18 + 7 pouvoirs

Date de convocation
17 mai 2016

Date d'affichage
17 mai 2016

L'an deux mille seize, le vingt-quatre mai à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : **Sandrine ANTUNES, Thierry BESSON, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Daniel CALLIOT, Dominique DETERM, Denis FENAT, Philippe GALLOIS, Catherine HAMEREL, Sandrine LE GUERN, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Sophie MARTIN, Brigitte MASSON, Jean-Claude PEROT, Jean ROULIN, Dominique STEVENOT, Patrick VANET.**

Absents : **Jean-Michel CHOUARD, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO.**

Représentés : **Noémie GIROD par Sandrine LE GUERN, Jean-Pierre HAQUELLE par Chantal LE LAY, Gérard KESTLER par Patrick VANET, Bernadette MILLOT par Dominique DETERM, Siva MOUROUGANE par Denis FENAT, Colette PERNET par Thierry BESSON, Monique THILLY par Jean ROULIN.**

Monsieur Patrick VANET a été nommé secrétaire

Objet : **CRÉATION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE ET MAINTIEN D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**

N° de délibération : **2016_05_24_03**

Rapporteur : **Alain BIAUX**

Dans le cadre de la promotion professionnelle de nos agents, nous avons sollicité l'avis de la commission administrative paritaire qui s'est réunie le 26 avril 2016 pour une demande d'avancement au titre de la promotion interne concernant un agent lauréat de l'examen de rédacteur principal 2^{ème} classe – session 2014.

Un avis favorable vient d'être rendu par la commission administrative paritaire.

Parallèlement, nous avons sollicité la Commission administrative paritaire C pour une demande d'avancement d'un agent au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

Compte tenu de notre souhait de valoriser les lauréats d'examen professionnel afin de reconnaître l'effort réalisé par chaque agent et leurs qualités professionnelles.

Il vous est proposé :

- De créer un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juin 2016.
- De maintenir un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe laissé vacant par l'agent qui peut accéder au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 10 mai 2016 ;

OUI l'exposé qui précède,

APPROUVE la création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe et le maintien d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

DIT QUE le tableau des effectifs sera remis à jour à compter du 1^{er} juin 2016.

Résultat du vote :

- Voix pour : 22
- Voix contre : 0
- Abstention : 3

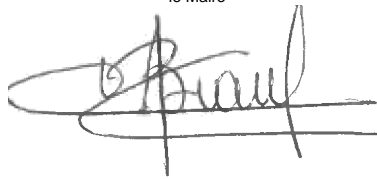
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

Le maire,

Alain BIAUX

le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Biaux', written over a horizontal line.

Alain BIAUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 03/06/2016 à 11:07:44
Référence : 8841e29e044d5e4960ee7fe06b38a0f415dc4cb6